

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 14 mai 2014, 14h – 15h40, salle A208

Présents : Mme G. Puskas (présidente), Mme F. Zay, MM. J.-M. Giagnoli (Distic), P. Grespan, R. Wetzel et P. Coet

Excusés : MM. J. Blanc et J. Moeschler

Invitée : Mme C.-L. Mottaz-Jiang

Mme G. Puskas présente Mme C.-L. Mottaz-Jiang, webmaster de la Faculté. Elle propose de l'intégrer dans la commission, ce que cette dernière accepte à l'unanimité.

Elle rappelle qu'il conviendrait de trouver un second membre issu du CER, si possible dans une discipline non représentée dans la commission.

Location d'espace disque par la Faculté pour le stockage de données

M. Giagnoli a, préalablement à la séance, transmis les informations suivantes à la commission : *Jean-François Rossignol et son équipe sont en train d'évaluer de nouveaux produits pour remplacer une partie de l'infrastructure actuelle de stockage de données. Ce projet progresse mais, dans l'hypothèse la plus optimiste, la mise à disposition des espaces de stockage pour les facultés ne débutera pas avant fin septembre 2014. Les modalités d'accès à cet espace de stockage n'ont pas encore été définies précisément, mais l'objectif est de mettre à disposition gratuitement un certain espace de stockage en fonction des besoins des facultés. Si le délai annoncé (qui reste hypothétique) n'est pas compatible avec les besoins de la Faculté, une solution alternative serait de se diriger vers une infrastructure locale de type NAS (Network Attached Storage, par exemple de type Synology) à financer et à gérer par la Faculté.*

Le problème réside dans le loyer annuel (3'000 F) que la Faculté doit payer chaque année à la Distic pour de l'espace de stockage de données en central. Cet espace de 3,5 Tbytes est actuellement utilisé à 75%.

M. J.-M. Giagnoli n'a pas d'indications sur la date et sur les modalités du passage à ce nouveau système gratuit, ni si ce système remplacera purement et simplement l'actuel système payant.

M. P. Grespan signale qu'un « NAS » d'une capacité de 3 Tbytes a été installé pour l'ELCF, pour un coût de 600 F. Ces infrastructures de type « NAS » sont très simples à déployer et peu coûteuses.

La commission décide :

- de recourir aux « NAS » pour tous les nouveaux projets qui ont de gros besoins en volume de stockage, en veillant aux sauvegardes et aux mesures de sécurité ;
- en attendant la solution gratuite, d'évaluer l'utilisation de l'espace loué en central et de la réduire afin de diminuer le coût de location.

Filr et problèmes identifiés à ce jour

M. P. Grespan souligne les limites de ce produit. Selon la Distic, les utilisateurs devraient s'adapter aux contraintes de Filr, en scindant leurs fichiers entre un dossier actif, à synchroniser régulièrement, et un dossier plus ou moins inactif, à sauvegarder de temps à autre. Le dossier actif devrait être limité à 1'000 fichiers.

Mme F. Zay estime difficile, voire impossible, de scinder ses fichiers selon ces critères. M. J.-M. Giagnoli se demande si la nouvelle version de Filr pour serveur peut résoudre ces difficultés. M. P. Grespan l'ignore, mais il précise qu'il a cessé de proposer ce produit aux enseignants. Une solution de rechange est offerte par les « NAS », avec néanmoins l'inconvénient qu'une sauvegarde directe est impossible. Il faut en effet passer par un poste de travail fixe.

Migration web

Mme C.-L. Mottaz-Jiang rappelle que le système actuel, Lenya, sera abandonné au profit du CMS Concrete 5. Le passage de l'un à l'autre doit se faire progressivement.

Ce nouveau CMS n'a pas encore été officiellement adopté, mais il est déjà utilisé au sein de l'Université. Mme C.-L. Mottaz-Jiang travaille actuellement sur une copie du site de la Faculté migré en Concrete 5, en profitant de l'opération pour le mettre à jour et le nettoyer. Elle a pu le faire pour 80% des pages. L'étape suivante est la validation par le décanat avant basculement. Outre le site de la Faculté, elle compte une cinquantaine de sites de département, d'unité, etc.

En collaboration avec les webmasters centraux, elle prépare actuellement une documentation destinée aux utilisateurs, laquelle sera accessible sur un site dédié. M. J.-M. Giagnoli demande que le CAD soit informé ; il faut en effet éviter que ce travail soit fait en deux ou trois endroits, sans coordination. Il propose de mettre Mme C.-L. Mottaz-Jiang en contact avec M. Vasset, responsable du CAD. Il s'adressera également aux webmasters centraux.

La commission estime indispensable que le choix de ce nouveau CMS soit rapidement validé par le Rectorat.

Divers

M. P. Grespan soulève une nouvelle fois la question de l'intervention sur des postes privés ou mis à disposition par d'autres institutions. La règle actuelle exclut ces machines du support offert par le service informatique. Il reçoit néanmoins 4 ou 5 demandes par an.

La commission confirme que seules les machines figurant à l'inventaire, c'est-à-dire achetées par la Faculté, sont supportées par le service informatique. Toute demande de dérogation à cette règle doit être soumise pour accord à la commission informatique de la Faculté.

Cette règle sera rappelée au Conseil décanal.